



Pb avec l'agence et le promoteur

Par **chloe_92**, le **14/11/2011 à 12:34**

Bonjour,rnrnJ'ai acheté un appartement en loi Scellier (construction terminée en Juin 2011).rnrnMon agence immobilière ne me paie toujours pas mes 2 mois de loyers (assurance inoccupation), que puis-je faire ?rnrnDes dégâts (vis de construction) apparaissent : fuite d'eau, humidité, moisissures, le promoteur et l'agence ont été contactés mais ne font rien. Que puis-je faire pour les obliger à réparer ?rnrnMerci

Par **cocotte1003**, le **14/11/2011 à 12:52**

Bonjour, regardez bien qu'il n'y a pas de délai de carence pour la non location. Pour les problèmes de travaux, envoyez une LRAR au promoteur le sommant de bien vouloir effectuer les réparation que vous aurez listées précisément et cela sous 8 jours. Précisez bien qu'en cas contraire vous n'hésitez pas à saisir la justice. Regardez dns vos différents contrats d'assurance (habitation en autre) que vous n'avez pas une assurance juridique qui pourrait vous aider, cordialement

Par **chloe_92**, le **14/11/2011 à 13:34**

La lettre RAR est déjà partie début novembre mais sans réponse de leur part.rnrnMerci je vais regarder pour l'aide juridique.rnSi je fais appel à un huissier c'est bon ?